

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CH17886, N°AJL000027063) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

La Semaine Metz-Thionville-Moselle

Département : 57

Date de parution : 24/01/2019

Le 22 Janvier 2019

Service des Annonces Juridiques et Légales

La Semaine - EDI M3
5A Avenue de Blida
57000 Metz

L'usage des Rubriques des Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. EDI. M3 s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Metz Métropole

COMMUNE d'ARS-SUR-
MOSELLE

PROJET DE REVISION ALLEE
N°1 DU PLAN LOCAL D'URBA-
NISME (PLU)

Par arrêté n°PT 01/2019 du 21 janvier 2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n° 1 du PLU de la commune d'ARS-SUR-MOSELLE.

Ce projet porte sur :

- L'adaptation du règlement graphique du PLU au niveau de la rue Jean-Moulin en redessinant les contours de la zone à urbaniser afin de réorganiser le secteur et permettre la réalisation d'une opération de logements. Il s'agit également de créer un sous-secteur (Nj1) permettant la construction d'abris de jardins, de piscines et de locaux techniques nécessaires à leur fonctionnement ;
- La correction du règlement graphique concernant les parcelles 307 et 311 situées rue Jean-Moulin pour lesquelles la zone naturelle s'adosse en limite des habitations existantes ;
- La correction du règlement graphique concernant la parcelle 385 située rue Pierre-de-Coubertin qui a été intégrée à la zone à urbaniser (AU) et qui aurait dû rester classée en zone urbanisée (U) puisque celle-ci est déjà desservie par les réseaux.

Monsieur Hervé DANIEL, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

revision-allee-arssurmoselle@mail.
registre-numerique.fr ou via le site
[https://registre-numerique.fr/revision-](https://registre-numerique.fr/revision-allee-arssurmoselle)
allegee-arssurmoselle et sur les registres
ouverts à cet effet, tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
 - à la Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, 1 Place Franklin Roosevelt, 57130 ARS-SUR-MOSELLE,
- pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 11 février 2019 au 13 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

En vue de recueillir les observations du public, le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences en Mairie d'Ars-sur-Moselle, siège de l'Enquête Publique, les :

- lundi 11 février 2019 de 10h00 à 12h00,
- vendredi 8 mars 2019 de 15h00 à 17h00,
- mercredi 13 mars 2019 de 15h00 à 17h00.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

<https://www.metzmetropole.fr>
<https://www.ville-arssurmoselle.fr>
[https://registre-numerique.fr/revision-](https://registre-numerique.fr/revision-allee-arssurmoselle)
allegee-arssurmoselle

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie d'Ars-sur-Moselle et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la Commune.

Au terme de l'Enquête Publique, l'approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

AJL000027063

La Semaine - EDI M3
5A Avenue de Blida
57000 Metz